

**RAPPORT DE MINORITE DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :
(11_POS_296) Postulat Pierre Zwahlen
« Augmentons notablement les investissements annuels**

1. Préambule

La commission s'est réunie le 21 août 2012 à la salle du SCRIS, Rue de la Paix 6 à Lausanne. Sa minorité, composée de MM les députés P. Grobéty, F. Grognuz, F. Brélaz, P-A. Pernoud et du soussigné vous recommande de refuser de prendre en considération ce postulat.

2. Rappel du contexte politique :

Depuis plus de dix ans, le Conseil d'Etat, sous la conduite de son grand argentier Pascal Broulis a réussi – par sa politique des petits pas – à réduire considérablement sa dette. Dès 2010, cette dette a été ramenée au-dessous des 2 milliards de francs, ce qui est bien sûr satisfaisant mais pas encore suffisant. Ainsi, dès le débat budgétaire de 2009, tous les partis politiques ont demandé au Conseil d'Etat de revoir sa politique d'investissement. Le gouvernement, après avoir appris à économiser, a dû apprendre à investir.

3. Rôle du Conseil d'Etat et du Grand Conseil :

Les rôles institutionnels du Conseil d'Etat et du Grand Conseil sont à dissocier :

- C'est au Conseil d'Etat de mettre en place un programme de législature, un plan quinquennal et la politique d'investissement du Canton.
- C'est au Parlement de corriger, adapter et d'amender les actions du Conseil d'Etat : les outils pour ce faire sont suffisants.

4. Actions du Conseil d'Etat au sujet des investissements :

Le Conseil d'Etat, suite aux injonctions des différents groupes politiques du Grand Conseil a réagit. En commission, il nous a été remis tous les documents de conférence de presse relatifs aux investissements depuis 2010 :

1. Dans le cadre du budget 2011, il a été fait un inventaire prospectif des dépenses d'investissement pour la décennie. Inventaire établi sous la forme d'une cartographie par régions des équipements publics attendus jusqu'en 2020 à hauteur de 12.7 milliards de francs.
2. Toujours en 2010, au mois de décembre, en marge de la planification financière 2011-2014, le Conseil d'Etat a communiqué le détail de la mise en œuvre de 230 projets d'investissement, intégrant aussi bien des investissements, des prêts et des garanties représentant une part du financement cantonal de 2.36 milliards de francs sur une période de quatre années.

3. Au mois d'août 2011, considérant d'une part la bonne santé financière du Canton et d'autre part le contexte économique fragilisé, le Conseil d'Etat a proposé une affectation spécifique de l'excédent financier lié à la RPT sous forme de préfinancement de projets porteurs. Le montant ainsi constitué s'élevait ainsi à un demi milliard de francs disponible dès 2011. Le Conseil d'Etat a retenu six thématiques prioritaires et leur a affecté une enveloppe financière :
 - a. Infrastructure et mobilité : préfinancement lié aux projets d'agglomération pour un montant de 325 millions de francs.
 - b. Energies renouvelables : développement des technologies alternatives pour un montant de 100 millions de francs.
 - c. Industrie et innovation : redynamisation, soutien au démarrage et à la réinsertion pour un montant de 50 millions de francs.
 - d. Crèches et garderies : soutien au développement de nouvelles structures pour un montant de 10 millions de francs.
 - e. Logement : facilité de financement pour les communes dans l'aide à la pierre pour un montant de 10 millions de francs.
 - f. Formation professionnelle : promotion des places d'apprentissage pour un montant de 5 millions de francs.
4. Consécutivement à la communication du 19 août 2011, le Conseil d'Etat a identifié les projets pouvant bénéficier des préfinancements annoncés, ceci pour les thématiques des infrastructures et de la mobilité (325 millions de francs) et des énergies renouvelables (100 millions de francs).
5. Dans un communiqué de presse du 19 juin 2012, le Conseil d'Etat annonce qu'au terme de la consultation publique sur le projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM 2012) et après avoir rencontré les communes concernées, il a été décidé de mettre en priorité A (horizon de réalisation 2015-2018) les projets de prolongement du tram t1 entre Renens et Villars-Sainte-Croix et en priorité B (horizon de réalisation 2019-2022) les aménagements du LEB en milieu urbain.
6. Lors d'une conférence de presse du 29 juin 2012, le Conseil d'Etat a présenté un point de situation sur les investissements du Canton. Il ressort que l'Etat engage des investissements bruts à hauteur de 2.2 milliards de francs sur les années 2011 et 2012. De plus, le Conseil d'Etat a indiqué des dépenses d'investissement bruts pour l'Etat de l'ordre de 14 milliards sur dix ans contre 12.7 milliards de francs annoncés auparavant. La part de financement qui émergera au budget cantonal représente 8.48 milliards de francs, soit quelques 850 millions de francs par an en moyenne.
7. Enfin, le 5 juillet 2012, le Conseil d'Etat a décidé d'allouer 30 millions de francs pour les subventions liées à l'assainissement énergétique des bâtiments. 15 millions de francs sont prévus pour l'installation de 600 installations photovoltaïques. Finalement, afin de prévoir le renouvellement et la diversité du tissu économique vaudois, le Conseil d'Etat a décidé d'engager le Canton dans la création d'une plateforme de soutien à l'innovation appelée « InnoVaud ». Le Conseil d'Etat propose de doter cette plateforme de 25 millions de francs sur dix ans destiné aux entreprises innovantes, notamment les startup.

On le voit, le Conseil d'Etat a donc réagit aux demandes de tous les partis politiques qui, depuis 2009, lui demandent de revoir sa politique d'investissement.

Dès lors, le postulat Pierre Zwahlen et consorts, déposé en mai 2012 est dépassé et inutile.

5. Problématique de la non dépense des 300 millions de francs du budget d'investissement

Le postulat demande de contrôler les retards des investissements planifiés et d'examiner pourquoi l'enveloppe budgétaire du budget d'investissement n'est souvent pas entièrement dépensée.

Le Conseil d'Etat a mandaté le Contrôle cantonal des finances (CCF) suite aux remarques du Parlement pour comprendre les non dépenses des 300 millions de francs du budget d'investissement annuel. Les raisons en sont les suivantes :

- Les différents services de l'Etat ont souvent les yeux trop gros dans la préparation du budget et ne parviennent pas à dépenser tout ce qui leur est attribué.
- Le Grand Conseil fonctionne lentement et de nombreuses inerties sont à déplorer.
- La démocratie directe (comme le référendum) ralentit souvent les grands projets d'investissement.

Le rapport et les remarques du CC sont suffisants pour comprendre ce problème et les outils proposés sont également suffisants. Un rapport du Conseil d'Etat sur le postulat Pierre Zwahlen serait redondant.

6. Aspects techniques de lecture des investissements :

Au cours de la discussion, on se rend bien compte que la grande majorité des députés ne sont pas tous des experts comptables diplômés et que la lecture des différents budgets de fonctionnement et d'investissement est différente. De plus, le postulat Pierre Zwahlen et consorts présente une erreur au 3^{ème} paragraphe : ainsi, chaque Canton a sa propre manière d'enregistrer un investissement (Vaud : seuil à 1 million de francs, Zurich : seuil à 50'000 francs, Genève ne prévoit aucun seuil mais travaille au cas par cas). Dès lors, le comparatif proposé par M. Zwahlen n'est pas correct. Les montants réels sont de l'ordre de francs suisses 6.26 pour les comptes 2011 et de francs suisses 8.65 pour le budget 2012 soit une moyenne pour 2005-2010 de francs suisses 6.50, finalement assez proche des autres cantons.

7. Signal politique

Puisque les aspects techniques liés aux investissements sont difficiles à apprécier, il faut se limiter à traiter ce postulat sur son aspect politique. Ainsi, les signataires du rapport de majorité estiment qu'accepter ce postulat, c'est donner un signal politique fort qui doit répondre aux attentes des vaudoises et des vaudois. Aux yeux des rapporteurs de minorité, c'est un comportement de populisme politique. Les minoritaires, au contraire, estiment qu'il faut classer ce postulat, constatant que le Conseil d'Etat a réagi et que ce postulat – déposé en mai 2012 – a donc atteint son but.

Les conférences de presse de juin et juillet courant sont à même de rassurer toute la classe politique et la population. Certes, il y a eu un problème de communication et d'information insuffisantes de la part du Conseil d'Etat. Celui-ci l'a clairement reconnu lors de notre séance de commission ; les commissaires minoritaires constatent que le Conseil d'Etat a corrigé ce problème de communication au travers de la conférence de presse du 29 juin 2012.

8. Conclusion

A ce jour, on ne connaît pas encore le programme de législature de Conseil d'Etat. En l'état, un rapport du Conseil d'Etat sur le postulat n'apportera strictement rien si ce n'est de dire et d'affirmer que tout est en place pour une politique d'investissement accrue.

Le postulat a atteint son but, le signal politique est donné, le Conseil d'Etat a réagit, les minoritaires vous proposent de classer ce postulat.

Bière, le 20 septembre 2012

Le rapporteur :
(signé) *Jean-Marie-Surer*